

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

VENDREDI 21 AVRIL 2023, À 17 H 30

Au 282, 1^{re} Avenue Est

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres présents pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les administrateurs et poser des questions au conseil d'administration.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 3 : M^{me} Karène Richer, secteur ouvert Siège n° 4 : M. Jean Cotten, secteur Rouyn-Noranda Siège n° 9 : M. Rosaire Corriveau, secteur Abitibi-Ouest

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la secrétaire du conseil d'administration, Kathy Bélanger, à l'adresse kathy.belanger@promutuel.ca, au plus tard le dixième (10°) jour avant l'assemblée, soit le 11 avril 2023, à 16 h, son curriculum vitae de même que son bulletin de mise en candidature et ses déclarations d'intérêts et d'éligibilité. Le bulletin et les déclarations sont disponibles auprès de la secrétaire à la même adresse courriel. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse <u>kathy.belanger@promutuel.ca</u>, au plus tard le 20 avril 2023, à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, lequel est également disponible à cette même adresse. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Un tirage de prix de présence sera effectué à la fin de l'assemblée.

